

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

PLUi CŒUR DE BEAUCE

5- Annexes

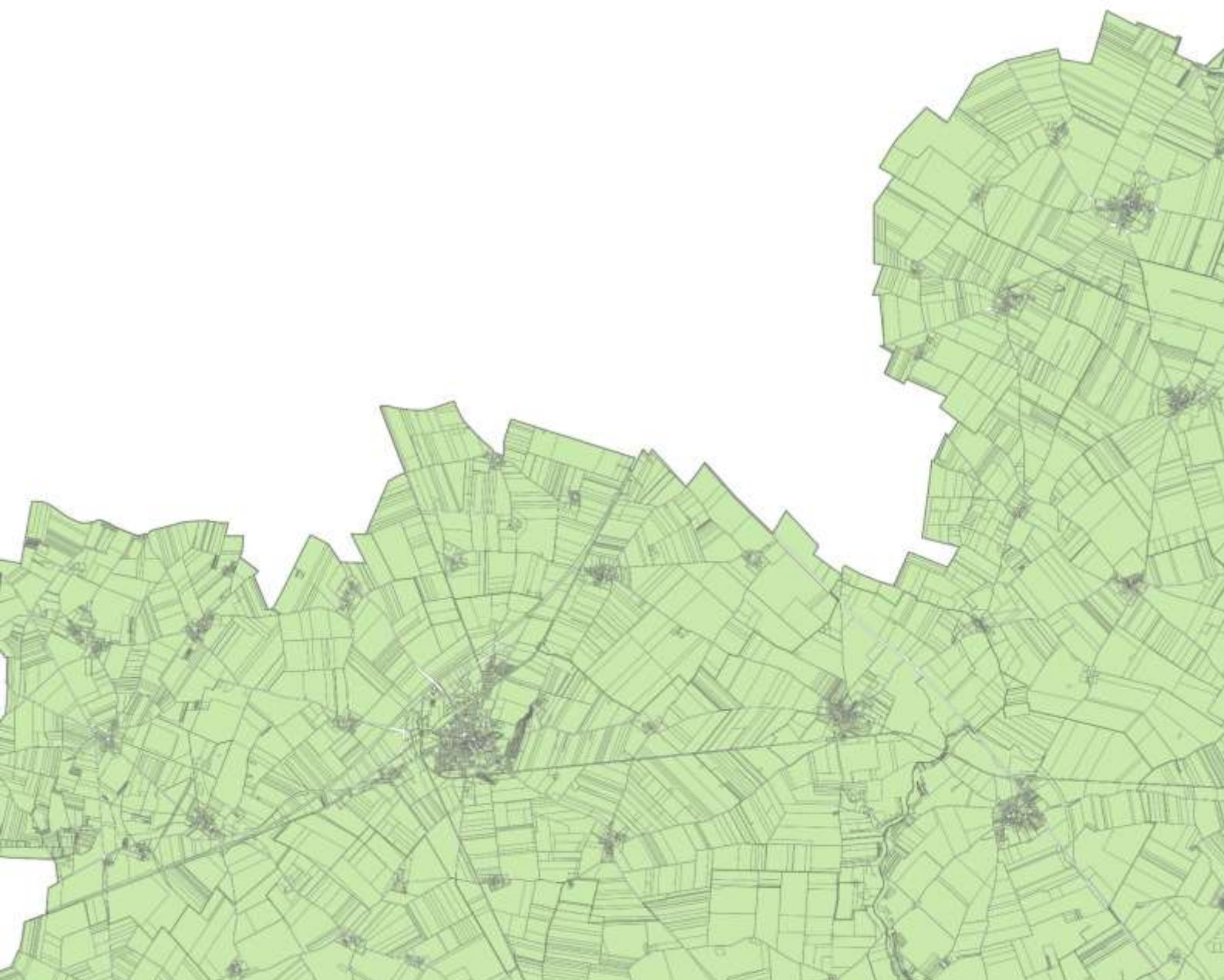


Table des matières

1. Délibération de la commune d'Ymonville n°2019-11-09.....	3
2. Requête de la mairie de Prasville sur le registre dématérialisé de l'enquête publique du PLUi	5
3. Justificatif d'insertion presse pour l'avis de mise à disposition du public	6

1. Délibération de la commune d'Ymonville n°2019-11-09

COMMUNE
YMONVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le quatre novembre à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur LEVASSOR Jean-François Maire.

DATE DE CONVOCATION	Le 28 octobre 2019
PRESENTS	M. Jean-François LEVASSOR (Maire), Mme Martine BAUVILLARD (1ère adjointe), M. Laurent CASSONNET (2ème adjoint), M. David KAMMER (3ème adjoint), M. Jérémy RODRIGUES, M. Frédéric COUDIERE, M. Fabien EUGENE, M. Joël BRULE, M. Bernard DECARRIERE, M. Laurent DELARUE
ABSENTS EXCUSES	
ABSENTS	M. Edouard BRETON
NOMBRE DE MEMBRES	En exercice 11 Présents 10 Votants 10
SECRETAIRE DE SEANCE	M. Jérémy RODRIGUES
DELIBERATION N°	2019-11-01
OBJET	Création d'un périmètre de protection par rapport à l'implantation de carrières

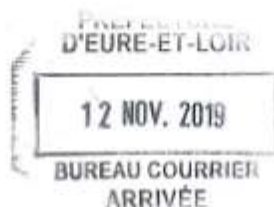
Pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Communauté de Communes Cœur de Beauce, il a été décidé au conseil municipal la création d'un périmètre de protection de la commune d'Ymonville en réponse au souhait d'exploitation de carrières sur le territoire.

- 1- Conservation du cadre actuel du PLU d'Ymonville de la zone ANC interdisant les carrières de la RD 114 (Route vers Prasville) à la RD132 (route vers Mérouvilliers) jusqu'à la limite du territoire ;
- 2- Augmentation de cette emprise côté nord entre la RD 114 jusqu'à l'ancienne ligne de chemin de fer comprise et ce jusqu'à la limite du territoire ;
- 3- Interdiction de toute implantation et exploitation de carrières à moins de 600 mètres des habitations les plus extrêmes Moulin de la Garenne inclus.

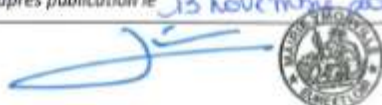
La représentation schématique sur carte représente une forme de parallèle à la déviation RN 154 jusqu'au bassin de rétention d'eau à chaque extrémité, puis deux lignes de liaison aux limites décrites en 1 et 2.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité (9 pour et 1 abstention) :

- **DECIDE** d'adopter cette proposition de création d'un périmètre de protection présentée ci-dessus dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
Le 12 novembre 2019
Et après publication le 13 novembre 2019



Fait et délibéré en séance
les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Jean-François LEVASSOR





© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/annuaire-depales

Longitude :
Latitude :

1° 45' 01" E
48° 15' 46" N

Périmètre de protection des carrières

ANC = Zone Agricole interdisant les carrières



Annexe de la délibération n° 2019-11-01

2. Requête de la mairie de Prasville sur le registre dématérialisé de l'enquête publique du PLUi

@40 - JORIS Olivier

Organisme : Mairie de Prasville (MAIRE)

Date de dépôt : Le 28/06/2021 à 19:16:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Protection de la commune en vue de futur projet d'implantation ou d'extension de carrière sur l'ensemble du territoire de la commune de PRASVILLE

Contribution : Nous demandons un périmètre de protection à compter des premières constructions tout autour de la commune de 370 mètres pour une extraction mécanique et un périmètre de 400 mètres pour permettre le premier tir de mine avec une amplitude de vibration ne devant pas dépasser 1 mm/ s sur les trois dimensions.

Adresse : Rue de la Mairie

Ville : Prasville

Adresse email : mairiedeprasville@wanadoo.fr (Non validée)

Adresse ip : 81.250.209.161

Proposition(s) : -

Question Maître d'ouvrage : Non

Traitement CE finalisé : Non

Historique de la contribution :

Mardi 29 Juin 2021

- 09:01 - Modération - Email confirmé par le déposant
- 09:01 - Publication - Publication suite à la validation de l'adresse e-mail
- 09:01 - Publication - Publication suite à la validation de l'adresse e-mail

Lundi 28 Juin 2021

- 19:16 - Dépôt de la contribution - Enregistrement de la contribution (envoi du formulaire)
- 19:02 - Dépôt de la contribution - Début du dépôt (ouverture du formulaire)

Pièce(s) jointes(s) :

Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

3. Justificatif d'insertion presse pour l'avis de mise à disposition du public

**CENTRE
FRANCE
PUB.**

Service annonces légales

45, rue du Clos Four
63056 Clermont-Ferrand CEDEX 2
legales@centrefrance.com
04 73 47 34 27

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : CF200472, N°268362
Nom du support : * L'Echo Républicain 28 (Groupe Centre France)
Département : 28
Date de parution : 14/04/2025

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 10 Avril 2025

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD



AVIS DE MISE A DISPOSITION

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLUi CŒUR DE BEAUCÉ

Le public est informé qu'en application de la délibération n°2025-04-025, une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 se déroulera du MARDI 22 AVRIL au VENDREDI 25 MAI. Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs ainsi que les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à disposition du public en support papier ainsi qu'en version numérique : <https://www.coeurdebeauce.fr/>

Pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier, chacun pourra consigner ses éventuelles observations : sur le registre papier ouvert à la Maison France Senior des Villages Vignerons, à la mairie d'Insmaillet et de Proville aux heures et jours d'ouvertures habituels, par courrier à l'adresse suivante : À l'attention du Président - Communauté de Communes Cœur de Beauce - 1 rue du Docteur Louisin Lebel 28310 ANVILLE-EN-BEAUCÉ, par courriel à l'adresse : urbanisme@coeurdebeauce.fr